

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6,
ou 1er.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^{tes}, directeurs de
l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46,
et chez M. DEGOUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
adressés, francs de port, à M. RITTIER, rédacteur en chef
du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 18 novembre 1847.

Nous approchons de l'ouverture des chambres; nous aurons à considérer à cette époque quelle impression les manifestations réformistes auront faite sur le gouvernement; nous verrons s'il aura été éclairé par la réprobation qui se produit de tous côtés avec énergie contre le système de paix à tout prix et de réaction intérieure. Cette année, du moins, l'opposition ne s'est pas croisée les bras, et n'a pas sacrifié tous ses loisirs aux plaisirs des champs; elle s'est montrée non pas aussi active, aussi unie qu'elle l'aurait pu, mais enfin elle s'est montrée, et elle aura encore occasion de le faire avant la nouvelle session.

Nous l'avons déjà dit et nous le répétons encore, le moyen d'arriver à constituer l'union dans le parti national, c'est l'action. L'isolement n'engendre que la division. L'homme politique qui s'isole, qui ne sait pas se mêler aux agitations des réunions populaires, perd de vue la véritable situation politique du pays. Il est bon, quand on veut servir des idées, de les voir en mouvement. Ce frottement des hommes use les excentricités. Aussi avons-nous toujours soutenu les réunions politiques. Nous voudrions qu'elles eussent lieu fréquemment et que nos adversaires mêmes ne s'en fissent pas faute.

Nous aurions désiré que nos députés conservateurs voulussent bien, par exemple à Lyon, convoquer tous leurs amis pour leur exposer les motifs de leurs actes; nous aurions voulu qu'ils nous expliquassent comment ils ont suivi le ministère jusqu'aux extrémités où il est arrivé. Mais ils sont restés silencieux. Croient-ils que c'est là bien servir leur cause? Croient-ils qu'il leur suffit toujours, pour la défendre, d'adresser aux partisans des réformes des injures ou des lazis? Par le temps qui court, il nous semble qu'il y a mieux à faire.

Nous disons donc que nous voyons toujours avec satisfaction les citoyens se réunir pour traiter des affaires du pays, pour s'éclairer sur les moyens de faire cesser les abus et d'obtenir des améliorations. Quand une réunion importante a lieu dans une localité, la controverse politique est ouverte, les points délicats sont débattus, les esprits engourdis sortent de leur torpeur, et la lumière se fait. — Mais, nous dit-on, prenez garde d'éveiller des passions ardentes. — Les passions se calment par l'action même de la discussion, ou il faudrait supposer que la raison humaine est sans force, que c'est un élément impuissant. Il n'en est pas ainsi.

Est-ce que chacun ne comprend pas aujourd'hui qu'on a le droit, en restant dans les bornes de la légalité, de dire son opinion sur la conduite du gouvernement; que chaque fraction d'opinion a intérêt à se réserver ce droit? Ainsi, un banquet se forme à Lyon; il ne peut pas être du goût de tout le monde: les uns le trouveront démagogique, les autres peut-être aristocratique. Que ceux qui se sentiront le besoin de réagir contre ses tendances se réunissent de leur côté et s'expliquent dans d'autres banquets, c'est leur droit; nous le reconnaissons plein et entier.

Un banquet ne peut s'organiser qu'avec des conditions posées à l'avance; celles du banquet de Lyon sont indiquées par

les banquets qui ont eu lieu dans diverses localités. C'est un banquet pour la réforme de la loi électorale de 1831. Ceux qui veulent cette réforme sérieusement, et qui reconnaissent le principe de la souveraineté nationale, y seront bien placés; ceux qui ont des systèmes personnels ou exclusifs ne trouveraient pas jour à les produire, cela se conçoit: une réunion faite dans un but déterminé doit maintenir ce but avec énergie.

Le banquet réformiste de Lyon est toujours fixé au mardi 23; mais l'heure de midi, qui avait d'abord été indiquée, a été changée. C'est à trois heures précises que le banquet aura lieu. A partir de deux heures les portes seront ouvertes.

La commission recevra jusqu'à samedi soir les toasts qui lui seront présentés par les souscripteurs lyonnais; les invités auront jusqu'à lundi soir pour remettre les leurs. Aucun toast ne pourra être prononcé sans avoir été admis par la commission.

Un banquet réformiste s'organise activement à Dijon. Il aura lieu dimanche 21 courant. Les listes de souscriptions se couvrent de signatures. Un grand nombre d'électeurs ont déjà donné leur adhésion à cette manifestation patriotique.

On lit dans le Moniteur :

« Hier s'est faite, à l'administration générale des postes, une importante adjudication. Il s'agissait d'une fourniture de 38 millions de kilogrammes de charbon de terre pour le service des paquebots-postes.

» L'adjudication s'est faite en cinq lots, ainsi qu'il suit :

» 1^{er} lot. — 1,210,000 kilogrammes pour Calais, adjudgé à M. Payon à 3 f. 39 c. 9/10^{es} le quintal.

» 2^e lot. — 600,000 kilogrammes pour Bastia et Ajaccio (un seul soumissionnaire), adjudgé à M. Jules Talabot à 4 f. 30 c. le quintal.

» 3^e lot. — 9,000,000 de kilogrammes pour le port de Marseille (quatre soumissionnaires), adjudgé à M. Vincent, charbonnier à Marseille, à 3 f. 74 c. le quintal.

» 4^e lot. — 3,000,000 de kilogrammes encore pour Marseille (un seul soumissionnaire, qui est M. Jules Talabot, déclaré adjudicataire à 4 f. 92/1000^{es} le quintal).

» 5^e lot. — 24,400,000 kilogrammes pour Malte, Athènes, Constantinople et Alexandrie (cinq soumissionnaires), adjudgé à M. Jackson, de Londres, au prix moyen de 3 f. 79 c. »

Nous appelons l'attention des bonnes gens qui proclament envers et contre tous l'habileté de l'administration, sur les circonstances étonnantes que présente cette adjudication.

Sur cinq lots, deux ont été adjugés à M. Jules Talabot, frère du député, et, par une singularité remarquable pour ces deux adjudications, il ne s'est point présenté d'autres soumissionnaires. On dirait que ce nom de Talabot a la mystérieuse vertu d'écarter toute concurrence.

Mais ce qu'il y a vraiment d'extraordinaire, et ce qui nécessite des explications de la part de l'administration, que l'on ne peut s'empêcher d'accuser d'incurie, ce sont les prix auxquels l'heureux membre de la dynastie des Talabot a été déclaré adjudicataire de ces deux lots.

M. Jules Talabot est appelé à livrer 600,000 kilogrammes de charbon de terre à Bastia et à Ajaccio au prix de 4 f. 30 c. le quin-

tal, et M. Jackson de Londres, pour un autre lot, s'engage à livrer 24 millions de kilogrammes de houille à Malte, Athènes, Constantinople et Alexandrie, ce qui est certainement beaucoup plus onéreux, car il nous semble que le fret doit être considérablement plus élevé pour le Levant que pour la Corse. Cependant cet aventureux spéculateur anglais a soumissionné au prix de 3 f. 79 c., soit 51 c. par kilogramme de moins que M. Jules Talabot. Nous conseillons à ce dernier fournisseur de charger M. Jackson de sa livraison pour la Corse aux prix des charbons à la destination du Levant; il réalisera, sans bourse délier, un petit bénéfice de 300,000 fr., et le négociant anglais saura bien y trouver son compte.

Autre petite spéculation à présenter au même. Cet industriel a été encore déclaré adjudicataire, sans concurrents, de la fourniture de 3 millions de kil. de houille pour le port de Marseille, à 4 f. 920 millièmes, et le même jour, à la même séance, M. Vincent, charbonnier à Marseille, était aussi déclaré adjudicataire d'une livraison de 9 millions de kilogrammes pour le même port à 3 f. 74 c., soit 35 c. plus bas que M. Jules Talabot. Si la même opération a lieu entre les deux adjudicataires, et que M. Vincent se charge, comme M. Jackson, de la livraison des 3 millions de kilogrammes de M. Jules Talabot, il y aura encore un second bénéfice net pour ce dernier de plus d'un million de francs, ce qui nous paraît un coup de filet assez lucratif.

Nous sommes bien persuadés que dans toute cette affaire l'administration ne s'est pas départie de sa probité, de sa sévérité, de son habileté, et que tout s'est passé loyalement et honnêtement, avant, pendant et après l'adjudication; mais il faut convenir que M. Jules Talabot, deux fois sans concurrents, est un heureux spéculateur, et que l'administration a joué de malheur dans ce marché, pour la plus grande gloire et profit des mines d'Alais.

Affaires de Suisse.

Il n'y a pas eu d'autre combat devant Fribourg que celui livré à Belfaux le 13 dans la soirée. Ce sont les bataillons vaudois et genevois, de la brigade Veillon et Bourgeois, qui ont pris part à ce combat, secondés par la compagnie de carabiniers commandée par M. Eytel, député du canton de Vaud à la diète, et la batterie d'artillerie d'Obereiser.

Les Vaudois ont pris d'assaut, à la baïonnette, une redoute qui s'est bien défendue. Ils ont éprouvé une perte de quelques tués et de cinquante à soixante blessés. Pendant ce temps, le bataillon genevois était chargé de contenir le landsturm fribourgeois, auquel il a fait assez de mal; lui-même n'a eu que deux blessés.

Les troupes fribourgeoises ont eu également une soixantaine d'hommes hors de combat.

Pendant la journée de dimanche tout était dans la plus grande confusion dans Fribourg; il n'y avait aucune autorité à qui l'on pût s'adresser, ni gouvernement militaire fédéral, ni gouvernement provisoire. C'est le syndic de la ville qui a pourvu aux billets de logement, qui n'ont pu être distribués que le soir, quoique l'on fût entré de bonne heure dans la ville. L'arrivée des représentants fédéraux, qui a dû avoir lieu dans la nuit, aura régularisé la position.

— Voici la dépêche par laquelle le général Dufour a fait connaître la capitulation en vertu de laquelle les troupes fédérales sont entrées dans Fribourg :

A Son Excellence le président de la diète.

Excellence,

J'ai l'honneur de vous annoncer que la ville de Fribourg ouvre au-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 19 NOVEMBRE 1847.

LE COLLIER DE NOCE.

LEGÈNDE ESPAGNOLE DU QUINZIÈME SIÈCLE.

Don Luiz de Ajueno allait trépasser, et déjà les moines du couvent de San-Juan tapissaient leur chapelle de tentures de velours noir aux larmes d'argent, et ornaient le sarcophage qui bientôt devait porter les restes du noble seigneur. Don Luiz touchait à sa vingt-septième année; c'était bien le plus beau gentilhomme de la cour d'Espagne, et celui que la reine d'Espagne honorait le plus de sa confiance. Marié depuis deux ans à dona Pepita de Valqueso, fille du premier ministre, il passait pour être le plus heureux de tous les époux. Mais, hélas! don Luiz, se soulevant de dessus son oreiller et faisant un effort pour retenir la vie près de s'échapper, tendait une main défaillante à la segnora, qui pleurait à son chevet, et lui dit :

— Pepita, pourquoi pleurez-vous? Mon Dieu! est-ce donc chose si cruelle pour vous que de me voir tout-à-l'heure froid et pâle sur ce lit? Pepita, étouffée par les sanglots, saisit sa main; il lui sembla qu'elle touchait la statue de marbre qui retenait les rideaux de la couche.

— Oh! je sais, reprit le comte, que la vue d'un mourant provoque les larmes... Votre douleur, Pepita, n'est pas celle de l'âme, non... Mais écoutez-moi, il le faut! Ce que j'ai à vous dire renferme tout votre avenir et celui de votre enfant.

Il pesa sur ces mots, et la jeune femme sentit son cœur bondir; ses joues se couvrirent de rougeur: un remords venait de s'y glisser. Elle avait tout compris par ce seul mot: *Votre enfant!* Quelle est la mère qui ne repousse et ne mandisse pas l'époux qui lui dit: *Votre enfant!* Aussi la malheureuse n'eut-elle pas une parole à dire. Le comte reprit :

— Si Dieu m'avait laissé sur cette terre, jamais, non, jamais, je ne vous aurais jeté ma honte au visage. Que dis-je? ma honte! la vôtre bien plutôt, car toute femme coupable a beau vouloir lever haut son front, la conscience est là qui lui rappelle sans cesse et son crime et son déshonneur! Oh! vous le voyez, je sais tout.

— Luiz! Luiz! dit Pepita éperdue, puis elle tomba évanouie sur le parquet.

Le comte ne sonna point ses gens, et lorsque Pepita rouvrit les yeux, elle ne trouva ni soins ni consolations autour d'elle. Don Luiz, la voyant en état de l'écouter, reprit :

— C'est mon premier et mon dernier reproche; ainsi, il faut que vous m'entendiez jusqu'au bout. Pendant un an j'ai cru à votre amour, et la plus belle année de ma vie s'est écoulée comme un songe agréable. Oh! je vous aimais tant! Depuis un an, j'en avais vécu dix de douleur, de honte et de rage! Vous n'avez jamais lu sur mon visage le cancer moral qui rongait

mon âme; les cris de ma jalousie ne sont jamais venus troubler notre intérieur... et pourtant!... Un soir que, revenant d'Aranjuez, je traversais les jardins de notre hôtel, envieux que j'étais d'être auprès de vous, j'entendis deux personnages qui parlaient à voix basse dans l'un des pavillons. Je m'en approchai doucement... « Ah! mon Dieu! » fit Pepita. Je vis une tête dont les beaux cheveux noirs se mêlaient à ceux d'une tête à la blonde chevelure; des serments d'amour bruisaient dans la voûte, et la brise du soir me les apporta comme le mugissement d'une mer en furie. Je vis et j'entendis tout... Les cheveux noirs, c'étaient les vôtres, Pepita; les cheveux blonds, ceux de votre page Fernand, un page à qui vous vous êtes prostituée! Ah! vous comprenez maintenant pourquoi j'ai dit : *Votre enfant!*

— Eh bien! tuez-moi, tuez-moi, ô mon seigneur! Mais vous dites ma honte bien haut; nos gens sont là... Pardon!

Et Pepita se tordait avec désespoir au chevet du lit de son époux.

Quelle était belle ainsi, la jeunesse Andalouse, avec ses larmes et ses beaux cheveux qui tombaient sur ses blanches épaules! Si le tableau de la mère du Christ eût été placé auprès d'elle, on l'aurait pu comparer à Marie pleurant au pied de la croix. Luiz fut touché de sa douleur et lui accorda le pardon qu'elle implorait; tant il est vrai qu'un amour véritable ne s'éteint pas entièrement, quoiqu'on ait la conviction intime qu'il ne soit pas partagé. C'est ce qu'éprouva le comte à la vue de cette femme si jolie et qu'il avait tant aimée. Il oublia le passé; il trouvait d'ailleurs la mort plus belle avec l'illusion d'amour qui rentrait en son cœur; il lui demanda pardon à son tour de l'avoir affligé.

Pepita, émue, repentante, se tenait toujours à genoux et jurait à Luiz de se vouer tout entière à Dieu dès que Dieu l'aurait rappelé à lui. Il obtint donc d'éloigner Fernand, de ne jamais contracter de nouveaux liens. Quant à son enfant, il lui accorda son nom afin de cacher aux yeux du monde la faute dont il emportait le secret dans la tombe. Puis il rendit le dernier soupir.

Oh! qu'avec ses habits de deuil Pepita de Ajueno, veuve du comte Luiz, était bien la plus belle des belles de Madrid!

Il y avait bientôt deux ans que Luiz reposait sous les voûtes de San-Juan; sa veuve, consolée, attendait loin du monde la fin de son deuil pour repartir à la cour d'Isabelle. Sa faute ne lui pesait plus au cœur, et Fernand habitait toujours le noble hôtel. La pauvre jeune femme l'aimait.

Un soir qu'il se retirait dans une galerie qui donnait sur les jardins, Pepita, toute à son amour, oubliait le passé pour ne rêver qu'à un avenir de bonheur, le ciel, qui était pur et serein, se couvrit tout-à-coup de sombres nuages, le tonnerre vint à gronder. Les feuilles des citronniers, enlevées de leurs tiges par la tempête, jonchèrent le marbre de la galerie, et la poussière des jardins vint en ternir l'éclat. Le vent, en sifflant dans les portières, faisait comme des voix lugubres qui criaient : Mort! mort!

Pepita eut bien peur, car elle crut voir une ombre se dessiner sur les murs à la vive clarté des éclairs. Mais bientôt l'orage se dissipa; la nuit était

venue, et Fernand, tout saturé d'amour, quitta la comtesse, qui se retira dans son oratoire.

Elle y était depuis un instant, lorsqu'il lui sembla entendre prononcer son nom!... « Pepita! Pepita!... » Elle crut que Fernand l'appelait et allait lui répondre, quand la porte qui communiquait à l'appartement qu'avait habité le comte s'ouvrit d'elle-même. Elle eut peur, Pepita! La voûte trembla, et les carreaux de verre peints, encastrés dans leur plomb, vibrèrent au son de la voix qui prononçait ce nom. Au même instant, don Luiz entra dans l'oratoire et vint se placer devant elle.

— Bien, Madame! Où sont vos serments? Faut-il que la mort, en me repoussant de son sein, me fasse revoir le jour pour vous retrouver parjure? Votre deuil finit dans un mois, et un nom nouvellement ennoblé remplacera celui de la noble maison de Ajueno. Je vous rapporte mon présent de nocces, belle Pepita.

Et en disant cela il lui jeta un collier de petites boules qui semblaient faites d'ivoire. La porte par où il était entré se referma d'elle-même.

La comtesse, demeurée immobile, et sans avoir la force de faire aucun mouvement ni d'appeler à elle, sentait à son cou le collier, qui s'y était placé de lui-même. Elle resta ainsi dans ce paroxysme affreux, jusqu'à ce qu'une de ses femmes vint l'avertir que le seigneur Fernand demandait à la voir.

Un mois après cette terrible vision, Pepita était persuadée qu'elle avait été enfanlée par l'isolement et le silence, et Fernand l'avait convaincue, quant au collier, que lui-même en avait fait présent, qu'il venait du Nouveau-Monde, et que c'était une curiosité que le seigneur Colomb avait apportée de ses voyages. Quant à ce qu'il en pensait intérieurement, il se gardait bien de s'en expliquer avec sa belle maîtresse. Tous les deux s'avenglaient.

Un second mois s'écoula encore, et voilà qu'à l'hôtel de Ajueno il y a bal et gala. Dans la nuit, à onze heures, Pepita s'est remariée au seigneur Fernand, créé marquis par la reine, qui a bien voulu être marraine de noce. Tout ce que Madrid renferme d'illustre se trouve réuni à la table que préside la belle mariée. Elle porte une robe de velours blanc brodée de perles, et une ceinture d'or entoure sa taille souple et gracieuse; sur ses blanches épaules deux rangs de diamants rivalisent avec l'éclat de ses yeux, et sa tête supporte le jais aux mille rangs et les pierres précieuses de l'Asie. Oh! qu'elle est belle! Les hommes l'admirent, les femmes l'envient, et son nouvel époux, placé auprès d'elle, ne la quitte pas d'un instant, suit tous ses mouvements et n'est occupé que d'elle.

Bientôt le bal avec ses boléros et ses valse entrainent les danseurs qui s'isolent dans les vastes jardins. Pepita les regarde en souriant; tout-à-coup un homme l'enlace dans ses bras crispés et l'enlève au son de la musique qui joue alors avec une prestesse effrayante. Pepita fait de vains efforts pour se dégager et s'arrêter, son danseur va toujours; ils sont déjà parvenus à l'extrémité de la profonde allée.

— Assez! assez! s'écrie-t-elle éperdue.

Mais à peine a-t-elle eu le temps de prononcer ces mots, que les voilà

aujourd'hui ses portes aux troupes fédérales par capitulation dont la copie est ci-jointe. J'espère que vous en serez satisfait, puisque ainsi l'alliance du Sonderbund est rompue et que cela n'aura presque coûté que des marches et peu de temps.

Cela nous mettra à même de nous tourner du côté de Lucerne, et déjà ce soir quatre bataillons seront en marche pour retourner de ce côté.

N'ayant que fort peu de temps à disposer, je me borne à ces quelques renseignements, et prie Votre Excellence d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Le commandant en chef, G.-H. DUFOUR.

Au quartier-général de Belfaux, le 14 novembre 1847.

COPIE DE LA CAPITULATION.

Entre S. Exc. M. le général commandant les troupes de l'armée fédérale, d'une part, et les délégués plénipotentiaires du gouvernement de Fribourg, d'autre part, il a été conclu la convention suivante :

1° Le gouvernement de Fribourg prend ici l'engagement formel de renoncer absolument à l'alliance dite le Sonderbund.

2° Les troupes fédérales prendront possession de la ville de Fribourg dans la journée, en commençant par les forts extérieurs, qui seront occupés dans la matinée, puis les portes de la ville, et ensuite les postes extérieurs.

3° La ville fournira les logements et la subsistance nécessaires d'après les règlements fédéraux.

4° Le gouvernement de Fribourg licenciera immédiatement ses troupes. Les armes du landsturm devront être déposées à l'arsenal, et inventaire en sera dressé pour être remis à l'autorité fédérale.

5° Les troupes fédérales garniront toutes les portes occupées, garantiront la sûreté des personnes et des propriétés, et prêteront main forte aux autorités constituées pour le maintien de l'ordre public.

6° S'il devait s'élever des difficultés autres que celles qui sont du ressort militaire, elles seront décidées par la haute diète.

Fait à double à Belfaux le 14 novembre 1847.

Le commandant en chef de l'armée fédérale,
G.-H. DUFOUR.

Au nom et comme délégués spécialement pour cela par le conseil d'état,
PH. ODIER, syndic de Fribourg.
MUSLI, adv.

Pour copie conforme, Belfaux, le matin à huit heures, le 14 novembre.

Le colonel fédéral chef de l'état-major,
FREY-HEROSE,

Pour copie conforme,

Le secrétaire d'état de la confédération,
SCHNESS.

— Immédiatement après que la diète eut connaissance de la capitulation, elle s'est réunie et a pris l'arrêté suivant :

« La diète fédérale,
» Après avoir pris connaissance de la capitulation conclue le 14 de ce mois ;

» Attendu que, dans l'article 6 de cet acte, toutes les difficultés qui ne sont pas du ressort militaire sont expressément réservées à la décision de la haute diète ;

» Arrête :

» 1. Il sera immédiatement nommé trois représentants fédéraux, qui se rendront sans délai dans le canton de Fribourg.

» 2. Le canton de Fribourg demeure provisoirement occupé par le nombre de troupes nécessaire. Les représentants s'entendront, à ce sujet, avec le commandant de ces troupes.

» 3. Les représentants fédéraux feront sans retard à la diète un rapport des propositions sur les mesures qu'elle aura à prendre dans l'intérêt de la sécurité intérieure de la confédération, ainsi que dans celui d'une pacification durable du canton de Fribourg.

» Toutefois, si les circonstances l'exigent, ils sont autorisés à prendre de leur chef les mesures nécessaires pour atteindre ce but.

» 4. Les troupes d'occupation qui demeurent dans le canton de Fribourg sont à la disposition des représentants fédéraux, dans le but des présentes instructions.

» 5. Le directoire fédéral est chargé de communiquer immédiatement le présent arrêté aux représentants fédéraux ainsi qu'au commandant en chef de l'armée suisse.

Les trois représentants fédéraux nommés par la diète sont MM. Stockmar, Reinert, conseiller d'état de Soleure, et Grivaz, préfet de Payerne.

— Voici des détails sur les rencontres sanglantes qui viennent d'avoir lieu aux portes du Freiamt :

Le Sonderbund avait dirigé le 12 des forces nombreuses sur le Freiamt, divisées en trois colonnes. La principale colonne était con-

duite par le général Salis-Soglio, et se composait de plusieurs bataillons d'infanterie, de carabiniers, d'artillerie et de cavalerie. Elle voulait atteindre Rickenbach par Sins et Muhlau, s'emparer du pont de Muller, et, après avoir coupé les communications entre Ziegler et Gmur, insurger le Freiamt, où le Sonderbund avait de nombreuses relations. La colonne du colonel Elgger, favorisée aussi par le brouillard, se dirigea par le Lindeberg contre Goltwyl et Betwyl ; enfin une petite colonne tenta de s'emparer du village de Sarnenstorf. La forte colonne commandée par Salis-Soglio parvint jusqu'à Rickenbach, après avoir pillé des villages et incendié des maisons. Elle ne rencontra ici que deux compagnies d'artillerie (Schaller et Zeller), une compagnie de carabiniers (Huber) et une compagnie de chasseurs, toutes de Zurich. Cependant, elle fut obligée de battre en retraite, après avoir fait des pertes assez considérables et eu une pièce démontée.

La colonne du colonel Elgger fut reçue par deux compagnies argoviennes (Fischer et Sandmeier capitaines) ; trois cavaliers lucernois qui les sommèrent de se rendre furent étendus sur le terrain. Le combat fut ici vif et sanglant ; on se battit assez long-temps à l'arme blanche. Les Argoviens eurent trois morts, parmi lesquels le brave capitaine Fischer, et neuf blessés, en partie de coups de sabre et de baïonnette. La colonne ennemie perdit ici beaucoup d'hommes et deux officiers d'état-major, dont un, dit-on, revêtu de l'uniforme fédéral. Les paysans des environs aidèrent le Sonderbund à emporter ses morts et ses blessés.

L'autre engagement fut soutenu près de Muri-Egg par le bataillon appenzellois Benziger et une compagnie de carabiniers saint-gallois. Ici aussi les troupes du Sonderbund furent battues. A neuf heures du soir ces pauvres troupes arrivaient affamées et fatiguées à Gzikon, de retour de leur triste expédition.

Le lendemain, les divisions Ziegler et Gmur rendirent aux Lucernois la visite que ceux-ci leur avaient faite la veille. Ici les versions sont contradictoires. Nous savons que la division Ziegler a occupé Muswangen, village lucernois, et pris un otage à Schongau. D'après une lettre d'Aarau, Salis-Soglio et Elgger ont eu une nouvelle rencontre avec les divisions Ziegler et Gmur. Six bataillons fédéraux et quatre batteries ont poursuivi les troupes du Sonderbund jusque sur le territoire de Lucerne ; les Lucernois ont eu 200 morts et perdu environ 120 prisonniers. Cette nouvelle se confirme.

Un combat a aussi eu lieu à Menzikon et un autre à Reinack. Le Sonderbund s'est distingué par le pillage. Le voilà dans ses retranchements.

— M. le colonel Kurz, commandant la colonne qui a marché sur Fribourg par Morat, a eu recours à un excellent stratagème pour mettre ses troupes à l'abri d'une surprise ou d'une trahison. Il a fait ramasser dans les villes catholiques tout ce qui y était resté en hommes, femmes et enfants ; il en a formé une espèce d'avant-garde qu'il chargea d'ouvrir les barrières et de combler les fossés, c'est-à-dire de défaire le travail que ces gens avaient probablement fait en partie. Les gens du landsturm étaient embusqués dans les alentours ; ils ne tiraient pas, car leurs femmes et leurs enfants étaient là. La troupe regardait faire, l'arme au bras. C'est de la même manière qu'elle passa sur la mine du pont de Sauna. On a contrainit les villageois de rester debout sur le terrain miné pendant que la troupe passait.

— Le bruit court que la division Rilliet se dirige en partie contre le Valais.

— Le général Dufour, après la prise de Fribourg, a dû se diriger en toute hâte sur Lucerne, et l'attaque de cette ville va avoir probablement lieu immédiatement avec trente mille hommes au moins.

— Les troupes d'Uri ont été repoussées le 8 dans une nouvelle attaque dirigée du côté d'Airolo. Le Tessin tout entier est debout, et l'élite des troupes va probablement prendre l'offensive.

— On est toujours dans la même incertitude au sujet des opérations dont le Saint-Gothard est le théâtre. D'après les dernières nouvelles, tout se bornait, jusqu'au 9, à des escarmouches entre les Tessinois et les Uriens. Le colonel Luvinetti était toujours à Airolo, attendant deux bataillons des Grisons qui étaient en marche pour le rejoindre, avant d'entreprendre une attaque décisive contre les Uriens retranchés sur le Saint-Gothard.

— On lit dans le *Courrier du Bas-Rhin* :

« La soumission de Fribourg, à laquelle la jactance du parti de la ligue ne permettait guère de s'attendre, rend disponibles les divisions des colonels Rilliet et Burckhardt, et la division de réserve du colonel Ochsenbein ; elle va ramener contre les cantons du centre un corps d'armée de 25,000 hommes et un parc d'artillerie de plus de cent canons. La lutte devient donc de plus en plus inégale, et il est à espérer que les échecs essuyés déjà dans le canton d'Argovie abrègeront la résistance du Sonderbund.

» La reddition de Fribourg portera un rude coup à la domination de la compagnie de Jésus, et elle ne contribuera pas peu à ruiner son autorité morale sur les populations de la Suisse. Il est, en effet, difficile de croire à quels moyens le charlatanisme religieux des révérends pères jésuites avait eu recours pour semer autour d'eux le fanatisme le plus aveugle et la plus triste superstition. Depuis des semaines et des mois, ce n'étaient dans le canton de Fribourg que prédications, processions, pèlerinages, prédictions de toute espèce. Les missionnaires jésuites annonçaient du haut des chaires l'intervention directe de la Sainte-Vierge et de tous les saints du paradis en faveur de la cause du Sonderbund. Ils distribuaient des médailles miraculeuses qui devaient préserver de la mort et des blessures. Les balles devaient venir s'aplatir sur ces médailles, et retomber portant l'empreinte sacrée de la médaille.

» Les masses, abêties par les révérends pères, ajoutaient foi à toutes ces absurdités, et leur fanatisme s'exaltait de ces promesses d'intervention divine. Ce ne sera pas une des moindres victoires que celle qui aura mis fin à un système d'obscurantisme et d'abrutissement digne des siècles d'ignorance. »

Paris, le 16 novembre 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

M. Warnery est assigné à comparaître en police correctionnelle sous la prévention de dénonciation calomnieuse. Nous ne connaissons pas encore ce délit. Une telle prévention d'ailleurs ne conduit-elle pas à la plus étrange inconscience ? On va juger un homme pour dénonciation calomnieuse, et le prévenu n'aura pas le droit de prouver qu'il n'a pas calomnié. S'il veut aborder les preuves, on lui dira que les preuves ne sont pas admises en police correctionnelle, et qu'il n'a plus qu'à se repentir d'un délit qu'il n'a pas commis. On lui dira encore que les magistrats n'ont pas vu dans sa dénonciation de faits pertinents, et qu'ainsi il a eu tort. C'est-à-dire que dans cette affaire c'est la queue qui marche avant la tête, et que c'est l'arrêt qui précède le procès.

— Les journaux légitimistes et catholiques publient une circulaire du comité pour la défense de la liberté religieuse, tendant à ouvrir une souscription destinée à entretenir la révolte du Sonderbund contre le gouvernement régulier et libéral de la Suisse. C'est le fils des croisades, M. de Montalembert, qui a rédigé cette circulaire

fanatico-sentimentale. Nous espérons bien que le *Journal des Débats* va s'y associer, et qu'il enverra à M. de Montalembert son offrande pour ceux « dont la place sera toujours marquée dans l'histoire du monde et dans le tendre respect des générations chrétiennes, à côté des Machabées. »

Mais nous devons dire à M. de Montalembert qu'il commet volontairement un mensonge quand il dit que les gens de la ligue vont mourir pour l'église. Les croyances des catholiques de la Suisse ne sont en aucune façon attaquées par les troupes de la diète. C'est là une calomnie inventée par les vendeurs d'amulettes de Lucerne, et le défenseur des jésuites ne devrait pas au moins commettre cette grossière erreur de confondre l'église avec les jésuites, qui sont ses plus grands ennemis.

Nous lisons dans l'*Echo du Nord* :

« Hier, vers une heure, a eu lieu la manifestation réformiste du Pas-de-Calais, dans les salons du magnifique château d'Annezin, près Béthune. Cette solennité politique, qui ne comptait pas moins de 250 adhérents venus de tous les points du département, a été ce qu'elle devait être, belle, grandiose, patriotique. Sur le terrain commun de la réforme électorale et parlementaire, toutes les nuances de l'opposition étaient réunies, unanimes, et les radicaux s'y trouvaient mêlés aux partisans de la politique de M. Odilon Barrot. On avait d'abord dressé pour le banquet une grande tente sur le vaste terrain qui se trouve devant la façade principale du château ; mais le mauvais temps a forcé MM. les commissaires à abandonner ce projet, et l'on a été obligé de placer les couverts dans une enfilade de salons qui ont pu cependant contenir tous les convives : c'est donner aux personnes qui ne connaissent pas le château d'Annezin une assez belle idée de l'étendue de cette splendide demeure, vraiment royale.

» Le cortège est parti de la grande place de Béthune. A sa tête se trouvait le président, M. Piéron, député de l'arrondissement de Saint-Pol ; puis venaient les invités, parmi lesquels nous avons remarqué MM. Odilon Barrot, Crémieux, Oscar Lafayette, Beaumont (de la Somme), membres de la chambre des députés, MM. Sarrans, Degouve-Denuncques, Hennequin, Degeorge, Ayraud-Degeorge, Lebeau, de Calais, et le rédacteur en chef de l'*Eclair de Saint-Omer*. Au nombre des autres notabilités, nous citerons MM. David (d'Angers), le colonel Repeaud, portant les insignes de commandeur de la Légion d'Honneur, Corne, de Douai, le baron Olivier, ancien député, Charles Ledru, Billet et Lenglet, avocats à Arras, Pognetas et Labellonie, membres du comité réformiste de Paris, etc. A la table des invités se trouvait un vieillard aux cheveux blancs et rares, d'une physionomie calme et imposante, qui compte quatre-vingt-huit à quatre-vingt-dix ans ; on nous a dit que c'était le patriote le plus âgé et peut-être le plus énergique de l'arrondissement de Béthune.

» Après le banquet, comme en ce moment-là, le temps était magnifique. M. le président invita tous les convives à se réunir sous la tente dressée dans le jardin pour entendre le développement des toasts. De chaleureux et beaux discours ont été prononcés en cette circonstance. Cette manifestation est destinée à produire un grand effet dans tout le Pas-de-Calais, et principalement dans l'arrondissement de Béthune. »

PROCÈS D'HORTENSE LAHOUSSE A DOUAI.

On lit dans le *Constitutionnel* :

C'est ce matin que commencent devant la cour d'assises de Douai les débats du procès d'Hortense Lahousse, la jeune fille de Lille qui est accusée d'empoisonnement sur son père, sa mère et sa sœur. Le rédacteur que nous avons envoyé à Douai pour recueillir le compte-rendu de cette affaire nous adresse une lettre qui renferme d'intéressants détails. Voici cette lettre :

« Douai, 15 novembre.

» Mon cher Monsieur,
» J'arrive à Douai, et je trouve cette ville si paisible tout émue, tout inquiète, toute préoccupée. Le nom d'Hortense Lahousse est dans toutes les bouches. M. le conseiller Buffin, président de cette session, a reçu, dit-on, plus de huit cents demandes de billets, et demain, à en juger par l'anxiété générale, la salle des assises sera prise d'assaut.

» A Paris, on ne saurait se figurer la sensation profonde que produit un procès criminel de cette importance au sein d'une cité de province. A Paris, les émotions judiciaires sont sans cesse renouvelées ; les grandes affaires s'y succèdent, et s'effacent les unes par les autres. Mais, en province, c'est un véritable événement qu'un drame aussi étrange, aussi pathétique que celui qui a pour héros une jeune fille de seize ans va attacher son nom.

» Vous connaissez, mon cher Monsieur, les circonstances principales du crime commis par Hortense Lahousse. Fille d'un tailleur de Lille, douée d'une beauté assez remarquable, on n'avait pu signaler en elle qu'une certaine légèreté de conduite, quand la clameur publique lui imputa la mort de son père et de sa mère, et la tentative d'empoisonnement à laquelle sa jeune sœur avait échappé, grâce à la vigueur de sa constitution. Dès le début de l'instruction, elle raconta ce qui s'était passé.

» Une première fois, elle avait empoisonné son père, sa mère et sa sœur dans du raisiné. Sous prétexte d'indisposition, elle s'était abstenue d'en manger. Des secours furent administrés à temps. Après d'horribles souffrances, sa sœur fut guérie ; le père et la mère entrèrent en convalescence. Hortense Lahousse recommença sur les deux derniers. L'œuvre fatale qui ne lui avait pas réussi. Elle mit du poison dans les tisanes que les médecins avaient ordonnées. Son père succomba, et bientôt sa mère fut à toute extrémité.

» Alors se passa dans cette chambre, près du lit de cette mourante, une scène que l'imagination du romancier n'aurait pu faire plus dramatique et plus lugubre.

» C'était la nuit. Mme Lahousse était étendue sur sa couche, le front livide, les traits déjà contractés par la mort, la respiration sifflante. Après d'elle, pour veiller sur elle et pour adoucir ses maux par des soins attentifs, était assise la jeune Hortense. La pauvre mère, qui avait le pressentiment de sa fin prochaine, promenait ses regards sur le visage frais et candide, sur le front pleuré, sur la bouche souriante de son enfant. chose étrange ! au lieu d'être empreints d'amour, ses regards trahissaient une sorte de crainte. A leur expression étrange, on devinait qu'une pensée cruelle, long-temps combattue, mais désormais victorieuse, tourmentait l'agonie de cette malheureuse femme. « Hortense, à boire, je te prie », dit-elle d'une voix presque éteinte. La jeune fille se leva avec empressement ; elle courut vers la table, prit une tasse, y versa un breuvage et y fit fondre une poudre blanche qui ressemblait à du sucre pilé. Sa mère, l'œil fixe, les lèvres entr'ouvertes, suivait tous ses mouvements. Hortense revint vers elle, la tasse à la main ; ses traits étaient parfaitement calmes. Mme Lahousse but ; la tisane était amère et d'une saveur âcre. Alors, saisissant la main de sa fille, elle lui dit : « Malheureuse ! tu n'as pas tout empoisonné. » Cette mère infortunée avait tout compris. La mort de son mari, cette circonstance bizarre que, seule de toute la famille, Hortense n'avait point été malade, et que les symptômes morbides avaient été les mêmes pour elle et pour son mari, l'attitude même de sa fille, dont l'inaltérable sérénité ne pouvait s'expliquer, tout l'avait éclairé. Long-temps elle avait repoussé cette idée effroyable, mais l'évidence l'avait vaincue. En disant à Hortense qu'elle avait tout deviné, elle s'attendait peut-être à la voir tomber à ses pieds, foudroyée, éperdue. Toujours maîtresse d'elle-même, Hortense avoua tout ; elle raconta comment elle avait exécuté son crime, et, se jetant dans les bras de sa mère, elle lui dit qu'elle regrettait bien de l'avoir tuée.

» Cette conversation si étrange et si cruelle, dans laquelle la mère, interrogeant sa fille, obtint l'aveu d'un inconcevable attentat, ne devait avoir pour témoins, ce semble, que la mourante, l'empoisonneuse et Dieu. Il en fut autrement. Une voisine qui occupait une chambre contiguë put ouïr, à travers la cloison, cet entretien, et, plus tard, elle le raconta à la justice. Cette femme, muette d'horreur, ne perdit pas un mot de cette terrible

scène, et elle entendit la mère, après avoir fait agenouiller sa fille au pied de son lit, lui pardonner sa mort et appeler sur elle la clémence divine. Quelques heures après, la pauvre femme rendait le dernier soupir.

« Au bout de deux mois, tout était découvert, et Hortense Lahousse fut enfermée dans la prison de Lille. A la surprise des magistrats, elle ne perdit point son sang-froid. Elle confessa son crime ; mais, tout en se déclarant coupable, elle sembla prendre plaisir à déconcerter les investigations de la justice. Elle croyait alors que l'échafaud la menaçait, et la pensée du dernier supplice n'avait rien qui l'effrayât. Elle apprit plus tard qu'elle n'avait point à redouter la peine capitale. En effet, elle n'avait pas seize ans quand elle avait accompli son crime, et elle sut que, grâce à l'article 67 du code pénal, si le jury déclarait qu'elle avait agi avec discernement, elle serait condamnée à passer de dix à vingt ans dans une maison de correction. « Ah ! tant mieux ! dit-elle de sa voix la plus calme. Si je n'ai que dix ans, j'aurai vingt-six ans en sortant de prison, et je pourrai me marier. » Si je suis condamnée à vingt ans, j'irai habiter avec ma sœur, et je serai générale ses enfants. »

« Ce n'est pas là, en effet, un des traits les moins singuliers de ce caractère, sans exemple. Hortense Lahousse parle volontiers de l'avenir ; elle s'intéresse vivement à sa jeune sœur, qu'elle a voulu deux fois empoisonner. Et, sur ses instances, cette sœur a consenti à venir la voir dans sa prison, à Lille et à Douai. D'ailleurs, depuis qu'elle est sous la main de la justice, Hortense Lahousse paraît exempte de toute préoccupation. Elle est d'une humeur facile ; toutes ses compagnes de captivité la signalent comme une très bonne fille. Rien, dans sa conduite, ses paroles, son attitude, ne révèle un caractère violent. Elle s'entretient volontiers, et avec assez de gaieté, d'affaires étrangères à son procès. Elle passe ses journées sans impatience, sans émotion. Cependant elle a beaucoup pâli ; cette pâleur, ajoute encore à l'éclat et à la vivacité de ses yeux noirs.

« A quelle cause faut-il attribuer ce crime affreux ? Quel mobile secret a poussé au mal cette jeune fille, jusqu'alors douce et soumise, d'un caractère obligant et d'une humeur égale, qu'on avait toujours vue, sinon très affectueuse envers ses parents, du moins pleine d'attentions et d'égards pour tous les siens ; qui avait, avant les désordres de sa jeunesse, manifesté une piété assez vive, et qui avait donné maintes fois des preuves de la bonté de son cœur ? Comment avait-elle pu préméditer froidement une action aussi abominable ; choisir entre toutes les substances vénéneuses un mélange de poison d'un effet presque infallible ; recommencer, après une première tentative que de prompts secours avaient rendue inutile, sa parricide entreprise ; prodiguer à son père et à sa mère, pendant leur longue et douloureuse maladie, des soins assidus, qui devenaient pour elle un sûr moyen de mener à fin son exécrable projet ; assister, impassible, l'œil sec et le front serein, aux souffrances, à l'agonie, à la mort de ses parents ; affronter, sans émotion apparente, les soupçons de la clameur publique ; envisager avec le calme d'une conscience pure les conséquences de son attentat horrible, et se complaire à dérouter, par ses réponses, les investigations de la justice ?

« On peut espérer que les débats de cette affaire éclairciront ce problème. Peut-être à ce jour solennel Hortense Lahousse dira-t-elle le nom du complice mystérieux qui lui a fourni le poison. Peut-être acquerra-t-on la preuve que cette jeune fille offre ce singulier phénomène d'un être humain privé du sens moral, et qu'une perversion précoce a détruit le discernement du bien et du mal. Peut-être enfin faudra-t-il expliquer ce crime par l'influence irrésistible qu'exerce sur la volonté une de ces maladies occultes, mais terribles, qui ont leur siège dans les organes les plus délicats de la femme, et qui parfois entraînent au crime en étouffant la voix de la conscience.

« Qu'on relise la confession de la Brinvilliers, et l'on sera surpris d'y retrouver plus d'un trait de ressemblance entre l'élégante dame du XVII^e siècle et la fille de l'humble tailleur de Lille. Mme de Brinvilliers à sept ans avait perdu son innocence ; à douze ans, elle s'était rendue coupable de plusieurs incendies. Un démon, disait-elle, la poussait. On sait tous ses crimes, aussi odieux qu'implicables. Et cependant elle se montrait douce, tendre, compatissante. Sa piété, sa résignation, sa charité étaient si populaires, qu'après son supplice, la multitude se rua sur son bûcher et se partagea ses vêtements, comme si c'eût été une sainte et une martyre.

« Telle est à peu près l'histoire d'Hortense Lahousse, toutes proportions gardées. A douze ans, ses sens parent ; elle oublie ses devoirs. Depuis lors, elle se laisse aller à de nombreux désordres. Puis, à l'âge de seize ans, cette jeune fille devient parricide sans motif connu, et après son crime, comme si elle eût été l'instrument aveugle de la fatalité, elle vit sans remords, insouciant de l'avenir, étrangère, pour ainsi dire, à la redoutable responsabilité qu'elle a assumée sur elle.

« Vous le voyez donc, mon cher Monsieur, ce n'est pas sans raison que cette inexplicable créature excite la curiosité de tous. Chacun attend le mot de cette énigme : peut-être demain nous sera-t-il révélé. »

Le *Libéral du Nord* nous apprend que, par application de l'article 67 du code pénal, Hortense Lahousse a été condamnée par la cour d'assises du département du Nord à vingt ans d'emprisonnement.

Chronique.

On lit dans le *Moniteur Judiciaire* :

« Nous espérons pouvoir publier dans le numéro d'aujourd'hui le discours prononcé par M. Laborie, procureur-général, et satisfaire ainsi aux nombreuses demandes de nos abonnés du barreau, qui n'ont pu assister à la séance de rentrée. Des circonstances indépendantes de notre volonté nous obligent encore à retarder la publication de ce discours, dont nous attendons toujours la communication. »

Par suite d'un malentendu et du manque de soins des employés de service, le barreau s'est trouvé exclu de la salle d'audience de la première chambre. Aucun des rédacteurs des affaires judiciaires n'a pu entendre le discours de M. le procureur-général. On pouvait croire dès lors qu'il le ferait publier dans le *Moniteur Judiciaire*, mais jusqu'à présent il s'y est refusé, on ne sait trop pour quel motif.

— On nous prie de publier la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur,

« L'administration du Jardin d'Hiver vous prie de vouloir bien faire connaître l'arrivée des demoiselles Milanollo pour l'inauguration du Jardin. Ces célèbres artistes ne donneront qu'un seul concert, où elles feront entendre des morceaux composés pour cette solennité. Elles désirent que le public en soit informé, et elles veulent montrer par cet empressement leur reconnaissance envers les Lyonnais.

« De son côté, l'administration du Jardin d'Hiver est heureuse d'offrir à ses abonnés cette première fête, pour laquelle elle n'a reculé devant aucun sacrifice, en reconnaissance de la sympathie qu'on lui a si généralement témoignée.

« L'inauguration aura lieu dans les premiers jours de décembre.

« Agréé, etc. Le secrétaire de l'administration, DENÉVAUD. »

— Un accident qui aurait pu avoir des suites fâcheuses est arrivé samedi dernier à l'embranchement des routes d'Annonay et du Puy. Les tuyaux placés au-dessous de l'accotement de la route par la compagnie du gaz de Valbenoite ont éclaté. Une violente explosion a eu lieu ; les dalles d'un aqueduc construit sur le fossé qui traverse la route ont été lancées à une distance de six mètres. On est en droit de se demander si, en accordant l'autorisation de placer des tuyaux de gaz sous les routes, l'administration ne devrait pas imposer aux compagnies des conditions telles que des accidents de cette nature ne pussent pas survenir. Au lieu de tuyaux en poterie, n'était-il pas plus convenable de placer des tuyaux en fonte, dont le mode d'assemblage rend les fuites de gaz impossibles et prévienne des explosions qui peuvent mettre la vie des voyageurs en danger et intercepter les communications ?

— Le bateau de pêche la *Françoise*, de 27 tonnes, équipé de six personnes, armé à Agde, sous le commandement du patron Mar-

tin Guillaume, poussé au large par l'impétuosité du vent qui a régné quelques jours dans le golfe, se trouvait, dimanche 14 du courant, à onze heures du matin, en dehors de l'île de Maire, avec un équipage affaibli par trois jours de jeûne forcé et n'ayant pas une voile suffisante pour rallier la côte, quand, sur ses signaux de détresse, le capitaine Ferrari, commandant le bateau à vapeur napolitain la *Maria-Christine*, l'accosta, lui fournit des vivres avec les ménagements convenables en pareille circonstance, et lui donna la remorque jusque dans le port de Marseille. (Sémaphore.)

CONDITION DES SOIES DE LYON

Mercredi 17 novembre. — Soies ouvrées, 62 lots ; soies grèges, 17 ballots ; dernier numéro placé, 1,203.

Spectacles du 18 novembre 1847.

GRAND-THÉÂTRE. — Le Mariage de Figaro, comédie. — La Fille du Régiment, opéra-comique.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Henriette et Charlot, vaudeville. — Le Filicul à Nicot, vaudeville. — Une Volonté de femme, vaudeville. — Les Frères Dondaine, vaudeville.

Nouvelles diverses.

C'est le 21 de ce mois qu'a lieu le banquet réformiste de Compiègne. C'est aussi le 21 qu'a lieu le banquet de Saint-Germain.

Il est regrettable qu'on n'ait pu choisir pour ces deux réunions deux dates différentes ; par beaucoup de convives de Saint-Germain fussent allés à Compiègne avec empressement, notamment M. Odilon Barrot, dont l'activité, pour ceux qui lui refusent un autre mérite, est fort louable.

— Le *Moniteur* publie une ordonnance par laquelle, sur les 1,308 nègres esclaves (dont 956 esclaves ruraux et 352 non ruraux), 218 sont déclarés libres dans nos colonies. Cette ordonnance est précédée d'un rapport à la suite duquel M. de Montebello se qualifie de *fidèle sujet*.

— Il y a eu à Kiegnitz une émeute d'ouvriers ; mais cette ville de Silésie n'a pas été long-temps troublée.

— On lit dans le *Courrier de Loir-et-Cher* :

« De graves désordres viennent d'éclater dans les forêts du département de Loir-et-Cher.

« Depuis le treizième siècle, les habitants des communes situées entre les rivières du Cosson et du Beuvron jouissaient du droit de mener leurs bestiaux au pâturage et de ramasser le bois mort, sec et gisant dans les forêts de Russy et de Boulogne. Jusqu'à présent, les habitants s'étaient bornés à ramasser le menu bois et à casser les branches sèches ; mais un procès maladroitement intenté au sujet du pâturage et de nouvelles tracasseries de la part des agents forestiers du département étant venus porter l'irritation des usagers à son comble, vendredi 5 du courant, les populations des communes d'Huisseau, Mont, etc., etc., se sont ruées sur les forêts de Russy et de Boulogne, et ont enlevé tout ce qu'elles ont trouvé de bois mort, sec et gisant. M. l'inspecteur chef du département a été prévenu immédiatement ; mais il n'a pas osé se présenter sur les lieux, où sa présence était indispensable. Le pillage organisé se continue, et les gardes forestiers, abandonnés à eux-mêmes, sont à chaque instant l'objet des huées et des injures des délinquants.

« Comment se fait-il que l'autorité judiciaire n'ait pas été avertie ? M. l'inspecteur des forêts est absent d' Blois depuis lundi matin, et toute la responsabilité d'un pareil conflit pèse sur des agents subalternes. Nous appelons toute l'attention du gouvernement sur cette affaire, qui annonce des suites plus graves encore. »

— La frégate mixte la *Pomone*, à laquelle on a adapté deux étambots, a fait ses essais lundi et mardi. Ces expériences ont complètement réussi ; le succès a même surpassé toute attente. Les voiles serrées, la *Pomone* a filé jusqu'à 6 nœuds 6/10^{es}, c'est-à-dire près d'un nœud et demi de plus qu'on ne s'attendait. Elle gouverne aujourd'hui parfaitement et avec autant d'agilité que le meilleur voilier.

Le système mixte, dont la *Pomone* est le premier essai en France, et qu'elle a résolu pour en rester le modèle, est un nouveau pas fait dans l'art nautique, un progrès important désormais acquis au génie maritime.

— « Enfin, écrit-on de Lorient, la frégate la *Jeanne d'Arc* est à l'eau ; elle a été lancée lundi dernier. Aucun incident, cette fois, n'est venu paralyser l'opération. Les moyens les plus énergiques avaient été employés, et plusieurs milliers de bras mis en réquisition. »

— On écrit de Rochefort, le 10 novembre :

« Depuis quelque temps, les environs de Rochefort et les voyageurs sont inquiétés par la crainte d'être attaqués par des assassins et des voleurs qui ont déjà fait de nombreuses victimes. Ainsi, sur la route de Charente, il y a eu, à très peu d'intervalle et en plein jour, un conducteur de charrette assommé et plusieurs vols commis avec menaces, sans que l'on ait encore pu découvrir ces audacieux malfaiteurs.

« Sur la route de La Rochelle, plusieurs fermiers et piétons ont également été arrêtés et ont subi de semblables traitements. Dans la nuit du 7 au 8, la voiture qui fait le service de Mortagne à Rochefort a été surprise dans la forêt de Planty, près de l'endroit nommé Coupe-Gorge ; mais grâce à la force et à l'adresse du postillon, qui brida avec son fouet la figure de celui qui s'emparait de la bride des chevaux de tête, il eut le temps de les lancer et d'échapper, ainsi que ses voyageurs. Enfin, hier à quatre heures de l'après-midi, on a encore arrêté sur la route de Charente une personne de Rochefort. »

— On écrit d'Hunawir, 11 novembre, au *Courrier d'Alsace* :

« Un accident funeste est arrivé jeudi dernier à la grande ferme de Windspiel, située à peu de distance de notre commune. Six bouledogues, retenus le jour dans une grande niche, étaient mis en liberté tous les soirs par le palefrenier, la seule personne qui osât les approcher, pour veiller contre les malfaiteurs. Jeudi matin, M. Hoffmann, propriétaire de Windspiel, son gendre et sa fille, devant se rendre au marché de Colmar, quittèrent la maison vers sept heures, au moment où les chiens n'étaient pas encore rentrés dans leurs niches. A peine ces personnes eurent-elles fait quelques pas dans la cour que les bouledogues s'élancèrent sur elles avec fureur. Une lutte affreuse s'engagea aussitôt, dans laquelle les trois personnes furent horriblement meurtries. Aux cris que jetaient celles-ci, M^{me} Hoffmann, la mère, accourut et apporta un fusil chargé ; mais elle-même fut saisie par deux chiens, qui la renversèrent et la mordirent jusqu'à lui enlever des morceaux de chair du cou et de la figure. M. Hoffmann parvint enfin à s'emparer du fusil, dont il tua deux de ces animaux féroces, mais ce n'est qu'à l'arrivée des domestiques, attirés par les cris des victimes, qu'on parvint à mettre un terme à cette scène atroce. Les quatre membres de la famille sont gravement blessés à toutes les parties du corps ; M. Franck, le gendre, est privé d'un œil. Cet événement a jeté la consternation dans la commune, où cette famille jouit de l'estime générale. »

Le *Courrier d'Alsace* publie, à la suite de ce récit, les observations suivantes :

« On se rappelle les fines plaisanteries qui ont été débitées dans le temps, à la chambre, contre la taxe sur les chiens ; qu'on rapproche ces joyeux propos des nombreux cas de rage suivis de mort d'hommes et communiqués par des morsures de chiens dont les journaux nous entretiennent depuis quelque temps, qu'on les rapproche de la triste et sauvage scène qu'on vient de lire, et l'on jugera combien ils étaient bien placés. Que dans un pays civilisé les hommes soient exposés à de pareils horreurs, à cause de la sensibilité feinte ou réelle qu'inspire à nos législateurs un animal en faveur duquel M. de Buffon a écrit quelques phrases bien tournées, cela paraîtra incroyable un jour, et cependant telle est la ridicule réalité. S'il existait une race d'hommes qui eût fait autant de mal qu'en a fait la race canine, il y a long-temps qu'on les aurait exterminés, eût-on été obligé de leur faire une guerre longue et coûteuse ; mais les chiens ? y pensez-vous ? On les respecte à ce point qu'on ne veut pas même qu'ils soient frappés d'une taxe qui équivaldrait à peine au quart de l'impôt de consommation de tout ce qu'ils mangent ! »

— Un grand ouvrage d'art, le souterrain ou tunnel du Lioran, dans le département du Cantal, vient d'être ouvert à la circulation.

La route royale de Montauban à Saint-Flour traverse le département du Cantal et le lie à la route royale de Paris à Perpignan, rattachant les bassins de la Dordogne et de la Garonne avec ceux de la Loire et de l'Allier. Cette route s'élève, à partir du pont du Pas, près du village des Chazes et le ravin du moulin à scie, par de nombreux lacets, au col de Font-de-Cère, point culminant situé à plus de 1,200 mètres au-dessus du niveau de la mer, et redescend, par plusieurs autres lacets, dans la gorge du Lioran.

Lorsqu'on franchit ce col, les regards ne s'arrêtent que sur des précipices, et, pendant l'hiver, les voyageurs sont souvent en danger de perdre la vie par suite des neiges qui s'y forment en avalanches. Cinq années ont suffi pour terminer le tunnel du Lioran, qui a une étendue de 1,600 mètres environ et a coûté 1,500,000 f. La voie du milieu a une largeur de 6 mètres 50 centimètres, avec des trottoirs latéraux de 75 centimètres. La voûte est en ogive. Le tunnel sera éclairé dans toute sa longueur.

ARCHÉOLOGIE. — On écrit de Londinières (Seine-Inférieure), le 11 novembre :

« De nouvelles fouilles archéologiques ont été pratiquées pendant les premiers jours de novembre dans le champ de sépulture mérovingienne récemment découvert à Londinières par M. l'abbé Cochet. Ces avant antiques, auteur des notices *l'Étrélat souterrain* et *Fouilles de Neuville-le-Pollet*, près Dieppe, où il a fait des recherches, a retrouvé ici de nouvelles fosses présentant des particularités qui n'avaient pas été observées dans la précédente exploration. Dans une d'elles étaient trois corps inhumés l'un sur l'autre d'une manière très régulière, mais probablement à des époques successives. Celui du fond, posé sur le sol, était tout enveloppé de charbon de bois et portait les traces d'une consommation très avancée. Il était à 1 mètre 25 centimètres du sol, et, comme les autres, était orienté de l'est à l'ouest. Aux pieds était un vase noir placé non pas verticalement, mais l'ouverture légèrement inclinée vers le nord. Au côté droit de la ceinture était un couteau en fer avec gaine en cuir, jadis attachée par une petite boucle en cuivre ; une forte boucle en bronze attachait le ceinturon au côté gauche.

« Le long du cubitus du bras droit et au côté droit de la tête s'allongeaient la francisque des Francs, que le guerrier avait au port d'arme, même après son décès.

« Cette sépulture était au complet ; celles qui suivaient étaient moins riches, comme si l'influence du christianisme les eût dépouillées.

« Le second squelette, en effet, élevé à 70 centimètres du sol, n'avait qu'un vase noir et une boucle en fer. Le troisième, étendu sous 25 centimètres de terre végétale, n'avait avec lui aucun objet et paraissait beaucoup moins vieux.

« Il est vivement à regretter que le crédit accordé à M. l'abbé Cochet par M. le préfet soit épuisé, car les recherches sont si habilement dirigées par lui, qu'elles pourraient avoir de grands résultats pour la science archéologique. Espérons que de nouveaux fonds lui viendront en aide pour compléter ces travaux. »

— Un vieil hôtel parlementaire va disparaître encore de la surface de Paris. C'est une vaste habitation entre cour et jardin, bien connue dans le quartier de la Tournelle et de l'Archevêché sous le nom d'hôtel de Nesmond, gravé en lettres qui furent d'or sur une table de marbre noir placée au-dessus de la porte cochère. L'hôtel n'a pas toujours eu ce nom. Avant d'appartenir à une famille célèbre dans la magistrature, il était possédé par l'illustre maison de Lorraine, et s'appela long-temps hôtel Montpensier. Vers le commencement du règne de Louis XIV, il fut acquis par la famille Nesmond, qui a marqué à cette époque dans les grandes charges de l'Etat. Il y eut de ce nom plusieurs présidents à mortier au parlement de Paris, l'archevêque de Toulouse, Nesmond, qui fut académicien sous Richelieu et occupa le premier un des quarante fauteuils, et enfin l'évêque de Bayeux, cet excellent Nesmond, si simple d'esprit et si charitable de cœur, dont il est grandement question dans les mémoires du temps, et à qui Saint-Simon prête diverses saillies pleines de naïveté, entre autres celle-ci.

Un jour qu'on parlait de danse devant lui, et qu'il blâmait cet exercice, son interlocuteur lui objecta que Jésus-Christ avait dansé aux noces de Cana. « Ce n'est pas ce qu'il a fait de mieux », répondit le bon évêque.

Et cette autre répartie à propos de saint François de Sales, en apprenant que Rome l'avait canonisé : « Ah ! ce cher saint, j'en suis bien aise. Je l'ai beaucoup connu, c'était un galant homme ; il n'avait qu'un défaut, celui de tricher au jeu ; mais il donnait pour ses raisons que c'était pour ses pauvres. »

Au dix-huitième siècle, l'hôtel appartient à la famille de Schomberg, famille illustre qui comptait parmi ses ancêtres trois maréchaux de France ; mais le nom de Nesmond lui fut conservé par respect pour la tradition, peut-être aussi en mémoire des vertus évangéliques du digne évêque de Bayeux.

Après avoir ainsi passé de la robe à l'épée, l'hôtel de Nesmond échut il y a quelques années à la littérature ; un héritage le fit tomber entre les mains d'un des écrivains les plus ingénieux et les plus spirituels de la presse parisienne. Cet immeuble semblait devoir appartenir à tout jamais à son nouveau propriétaire, en vertu d'une constitution de majorat. Mais les gens de lettres ne sont pas essentiellement conservateurs ; la fortune jalouse leur envie les douceurs de l'oisiveté ; aussi, n'a-t-elle pas tardé à reprendre ses habitudes en poursuivant de ses rigueurs celui à qui elle avait un instant daigné sourire.

L'hôtel Nesmond, dont il y a quinze ans, on avait refusé cent mille écus, sera vendu, le 24 de ce mois, aux criées du Palais-de-Justice, sur la mise à prix de 140,000 f. Le propriétaire d'un jour, l'homme de lettres, a repris philosophiquement sa plume, et conserve pour unique débris de son éphémère opulence quelques bons tableaux, entre autres plusieurs portraits de la famille Montpensier peints par les plus grands maîtres des écoles italienne, flamande et française.

Nouvelles Etrangères.

ITALIE.

On écrit de Milan que, depuis les scènes des 8 et 9 septembre, on a jugé d'abord à propos de transformer les postes de police établis en ville en patrouilles ambulantes, fortes de trois hommes et très multipliées. On est ensuite revenu au système ancien des postes fixes. Alors des assassins ont eu lieu dans ces postes, trop éloignés les uns des autres, et l'on recommence à faire circuler les patrouilles.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE.

Il est arrivé en Angleterre des nouvelles de la Plata en date du 6 septembre. La situation de Montevideo n'avait éprouvé aucun changement notable depuis les derniers avis. Le blocus continuait d'être maintenu avec vigueur par l'escadre française, et les forces navales de l'Angleterre y assistaient en simples spectatrices.

Mais à Buenos-Ayres il se passait des choses qu'il n'est pas hors de propos de mentionner, au moment où les gouvernements de France et d'Angleterre se disposent à reprendre, sur nouveaux frais, les négociations si souvent avortées.

Le 19 août, la chambre des représentants s'est réunie, et, après avoir rendu le décret qui sanctionnait pleinement la conduite du président dans les dernières négociations, elle est allée en corps lui faire hommage de cette mesure, à laquelle elle a ajouté la requête suivante, dont les termes sont bons à méditer :

« Le gouvernement est prié de désigner un jour pour faire trois salves d'artillerie, ainsi que pour mettre en branle toutes les cloches, afin de célébrer notre glorieuse résistance aux insidieuses propositions de paix présentées, au nom de l'Angleterre et de la France, par leurs derniers agents. »

Rosas a accueilli cet acte de servilisme avec une vive satisfaction, et l'a témoignée en rendant à son tour un décret ordonnant la triple salve, à laquelle il a joint, en propre terme, le carillon du clocher.

Cette double mesure, comme on le voit, peut servir de présage à l'accueil réservé à Buenos-Ayres à la nouvelle négociation qui se prépare en ce moment entre l'Angleterre et la France.

Le gouvernement argentin n'avait pas encore mis à exécution le projet qui lui est prêté de s'approprier le régime restrictif des lois de navigation, qui interdisent aux navires étrangers le commerce indirect.

SÉNÉGAL.

On mande de Saint-Louis :

« Un de nos amis qui revient de Bakel nous apporte des nouvelles de M. Raffenel, qui, à son grand désespoir, va être obligé de rétro-

grader. Les indigènes ne veulent à aucun prix le laisser passer. »

RUSSIE.

Le 28 octobre, la princesse Alexandrine de Saxe-Altembourg, fiancée de S. A. I. le grand-duc Constantin Nicolaïewitch, a fait son entrée dans la ville de Saint-Petersbourg. Pour cette cérémonie, on a déployé une magnificence militaire qui ne se voit qu'en Russie. L'empereur Nicolas, monté sur un magnifique cheval noir, escortait la voiture de l'impératrice, où se trouvait sa future belle-fille.

CAUCASE.

L'Invalide Russe et l'Abeille du Nord publient d'assez longs détails sur la prise de la forteresse de Salti, dans le Daghestan méridional. C'est le 26 septembre que cette place a été emportée à la suite de plusieurs combats acharnés. Les Russes avaient cru d'abord pouvoir s'en rendre maîtres sans coup férir ; mais il leur a fallu faire un siège en règle qui leur a coûté au moins 2,000 hommes tués ou blessés.

Le Gérant responsable, H. MURAT.

Théâtre de la galerie de l'Argue.

Samedi prochain, une représentation extraordinaire aura lieu au bénéfice de M^{me} Caroline, une des artistes les plus zélées de ce théâtre. Le spectacle se composera de : 1^o **RAMONEURS**, ou **LA RESSEMBLANCE**, vaudeville en deux actes ; 2^o **MONTONI ET ORSINO**, ou **LES MYSTÈRES D'UDOLPHE**, drame en cinq actes ; 3^o un Intermède musical, et 4^o **LES DEUX DIVORCES**, vaudeville. Le choix de ces pièces doit faire supposer que le public ne fera pas défaut.

La 7^e et dernière livraison de **L'HISTOIRE DE LYON**, par J.-B. Monfalcon, vient de paraître ; elle se compose de tables et d'un très bel atlas de cartes et plans de Lyon depuis sa fondation jusqu'à nos jours.

La vogue méritée dont jouit **L'Eau de M. Désirade**, dentiste du roi, n'est pas due seulement à la seule propriété de blanchir les dents, mais encore à celle de calmer les douleurs et de ne jamais être nuisible à l'émail. — Prix : 2 et 3 f. On la trouve, à Lyon, chez MM. Petit, place Neuve-des-Carmes, 1, et Bran, coiffeur-parfumeur, place des Terreaux, 8.

LA PÂTE PHOSPHORÉE pour détruire les rats, taupes et cafards, se trouve, avec l'Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs, chez LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, n° 16, à Lyon.

Bourse de Paris du 16 novembre 1847.

Les fonds continuent à être lourds ; le 5 a été fait avant l'ouverture à 76 1/2 et 87 1/2, et il a ouvert au parquet à 76 90. Il a été coté d'abord à 76 95, puis il est retombé avec une grande rapidité à 76 80 dans la coulisse et à 76 70 au parquet. Il y a eu ensuite une réaction qui l'a reporté à 76 90, et jusqu'à la fin de la bourse il est resté flottant entre 76 85 et 76 90. Il a fermé au parquet à ce dernier cours. Dans la coulisse il est resté offert à 76 87 1/2.

Dans le courant de la bourse on a annoncé que les fonds anglais avaient baissé de 1 1/2 0/0, mais qu'ils étaient remontés de 3/4 0/0. Affaires plus actives qu'hier.

Trois pour cent	78 75
Quatre pour cent	100 »
Quatre et demi pour cent	» »
Cinq pour cent	116 40
Emprunt de 1847	76 75
Trois pour cent belge	» »
Quatre 1/2 p. cent belge	91 1/2
Cinq pour cent belge	99 1/2
Récépissés Rothschild	» »
Cinq pour cent romain	98 »
Trois pour cent espagnol	29 »
Banque de France	3290 »
Banque belge	» »
Caisse Lafitte	1125 »
Comptoir Ganneron	960 »
Obligations de Paris	1375 »

CHEMINS DE FER.

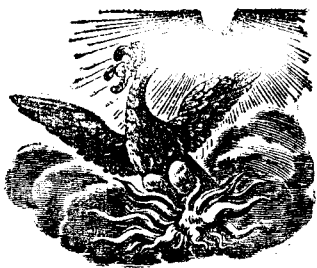
Saint-Germain	» »
Versailles (rive droite)	310 »
Versailles (rive gauche)	» »
Paris à Orléans	1202 30
Paris à Rouen	922 50
Rouen au Havre	» »
Avignon à Marseille	500 »
Strasbourg à Bâle	163 »
Orléans à Vierzon	» »
Orléans à Bordeaux	490 »
Chemin du Nord	567 30
Paris à Strasbourg	421 25
Tours à Nantes	598 75
Paris à Lyon	408 75
Lyon à Avignon	475 7

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 18 novembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.	LIQUID.	COUR.	LIQ. PROCH.
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans	» »	» »	1207 30	1210 »
prime d. 10	» »	» »	» »	1217 30
Paris à Rouen	» »	» »	» »	922 50
prime d. 10	» »	» »	» »	952 50
Avignon à Marseille	» »	» »	575 75	575 75
prime d. 10	» »	» »	» »	582 50
Orléans à Vierzon	» »	» »	» »	553 75
prime d. 10	» »	» »	» »	» »
Chemin du Nord	» »	» »	» »	570 »
prime d. 10	» »	» »	» »	» »
Paris à Lyon	» »	» »	» »	410 »
prime d. 10	» »	» »	» »	415 »
Mines de la Loire	635 »	» »	632 50	637 30
prim de 10	» »	» »	» »	663 »

RENTES

VIAGÈRES.



DOITS

DES ENFANTS.

LE PHÉNIX, compagnie d'Assurances sur la vie,

AUTORISÉE PAR ORDONNANCE DU ROI, DU 9 JUIN 1844.

Capital de garantie : QUATRE MILLIONS, entièrement distinct de celui de 17 millions de la compagnie Française du Phénix contre l'incendie.

Rentes viagères. — La Compagnie les constitue à des taux très-avantageux. La seule pièce à produire est l'extrait d'acte de naissance.

Elle donne comme taux d'intérêt :

Âge	Taux	Âge	Taux
A 50 ans	7 fr. 46 c. 0/0	A 70 ans	12 fr. » c. 0/0
55	8 40	75	13 31
60	9 54	80	14 89
65	10 68		

Agents généraux à Lyon : MM. BOURCIER, NICOD et JOURDAIN. — Bureaux :

Sève de Médoc.

Cette préparation donne aux vins le parfum du vin de Bordeaux et la propriété de se conserver. (7268)

Pâte Epilatoire.

Elle enlève parfaitement le poil et le duvet sans altérer la peau. — Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13.

A CÉDER

L'AGENCE GÉNÉRALE DE GRENOBLE.

Cet établissement, fondé depuis long-temps, est en pleine voie de prospérité. Il rend plus de 4,000 f. nets, et est encore susceptible d'une grande extension. Outre les affaires ordinaires qui sont de son ressort, comme les ventes d'immeubles et fonds de commerce, locations, prêts et emprunts hypothécaires, recouvrements de créances, placements de domestiques et gens à gages, cet établissement jouit du privilège d'être le seul autorisé pour la conservation des affiches à Grenoble ; il possède et étend à cet effet, sur tous les édifices publics et dans tous les quartiers de la ville, 24 cadres ou grands tableaux destinés à recevoir et conserver les affiches de l'Agence Générale et du public payant. Au moyen de ce privilège et de son matériel d'affichage, l'Agence Générale dispose d'une publicité immense qui la met à l'abri de toute concurrence sérieuse. Le matériel de l'Agence se compose, outre les 24 tableaux pour l'affichage, de bureaux casiers, tables, pupitres, cartons, chaises, poêle, etc.

Cet établissement conviendrait surtout à une personne ayant quelques notions des affaires et qui voudrait se créer une position lucrative à peu de frais. Le propriétaire de cet établissement, étant obligé d'habiter à l'étranger, serait par ce motif disposé à le céder à un prix très modéré et donnerait toutes facilités pour le paiement.

S'adresser à M. Finet, rue Saint-Louis, n° 7, à Grenoble. (Affranchir.) (1230)

PÂTE PECTORALE

De Mou de Veau.

Elle calme les quintes de toux ; elle convient dans les rhumes, catarrhes, oppressions, maux de gorge, éteintes de voix. — Le prix de la boîte de 130 grammes est de 1 f. 20 c. — Pharmacie Macors et Guilleminet, rue Saint-Jean, 30, à Lyon. (3907)

A VENDRE de gré à gré. — Une très belle propriété.

située à Saint-Clair, près la Tour-du-Pin, ayant une contenance de plus de soixante hectares, formant deux domaines avec leurs bâtiments d'exploitation, et consistant en maison de maître, deux maisons fermières et autres bâtiments ruraux, jardins, vergers, terres, prairies et bois taillis ; le tout d'un seul tènement.

La maison de maître sera vendue avec ses meubles ou sans meubles. Cette propriété, outre les réserves du propriétaire, est d'un revenu de quatre mille francs.

On accordera toutes facilités pour les paiements. S'adresser, pour en faire l'acquisition, à M. Jarnet, propriétaire à Saint-Clair, ou à M. Jean-Baptiste Derret, propriétaire, demeurant à Bourgoin. (2492)

A VENDRE tout de suite, à un prix avantageux, un établissement de café et de marchand de vins.

très bien agencé, situé dans une bonne position. Le prix de la location est peu élevé. — S'adresser à M. Morel, place Sathonay, n° 6, au 2^m, à Lyon. (1204)

MALADIES DE POITRINE.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les Maladies de Poitrine, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellente **PÂTE DE GEORGÉ**, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 1 f. 25 c. et de 65 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins ; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy, 1 ; Chalon-sur-Saône, FOURCHER-MOSSEL, Grande-Rue ; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et Genève (Suisse), ROUZIER.

M. GEORGÉ a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale. (3825)

Librairie générale de GUILBERT et DORIER, rue Puits-Gaillot, 3, à Lyon.

HISTOIRE DE LA VILLE DE LYON

Depuis sa fondation jusqu'au 1^{er} septembre 1847,

PAR J.-B. MONFALCON,

Revue par C. BRECHOT DU LUT et A. PÉRICAUD.

Deux volumes grand in-8° avec un atlas de blasons, cartes et plans. — Prix : 25 f.

L'atlas des cartes et plans se vend séparément et se compose de :

- Carte de Lyon sous la domination romaine, du 1^{er} au VI^e siècle,
- Carte de la province de Lyonnais, Forez et Beaujolais,
- Carte du département du Rhône,
- Carte des environs de Lyon pendant le siège,
- Plan de Lyon au XVI^e siècle d'après Ménestrier,
- Plan de Lyon au XVI^e siècle d'après Antoine du Pinet,
- Plan de Lyon en 1847,



Prix : 6 fr.

(250)

DENTIFRICES DE QUININE

Eau et Poudre

A BASE de QUININE et de MAGNÉSIE

laissant à la place une fraîcheur et un parfum délicieux.

BOITES et FLACONS à 5 fr. et 1 fr. 50 c. ; BROSSES à 2 fr., garanties indispensables pour leur emploi. — A Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 15. — Dépôts à Lyon aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les parfumeurs et pharmaciens du département.

POUR LES MAUX DE DENTS.

M. GAGE compose le BAUME DE QUININE, qui enlève à l'instant les douleurs les plus aiguës causées par la carie. Ce Baume a une odeur agréable et fortifie les gencives au lieu d'ulcérer et d'infecter la bouche comme la Créosote. — Le flacon : 2 fr. Aux mêmes adresses. (7648)

AVIS AU COMMERCE.

MM. de Bouthaud et C^{ie}, commissionnaires au chemin de fer, cours Suchet, à Perrache, ont l'honneur de prévenir le commerce de cette ville qu'ils viennent d'organiser sur Paris un service de fourgons en poste dont le trajet se fera en deux jours. Ce service sera quotidien et commencera le 19 novembre courant.

Les prix seront fixés, suivant la nature de la marchandise, par le directeur du bureau spécial établi au port Saint-Clair, n° 20. (1237)

ON PROPOSE D'ÉCHANGER

Une bonne propriété dans le département du Rhône, à six heures de Lyon, de la contenance de 50 hectares environ, d'un seul tènement, en prés, terres et bois, ayant une belle habitation meublée, des eaux vives et de beaux ombrages, dans un beau pays de chasse, belles routes, contre une ou plusieurs propriétés morcelées, quelque part qu'elles soient situées, mais susceptibles de pouvoir être vendues en détail. S'adresser ou écrire à M. Damour, rue de l'Arbre-Sec, 15, au 1^{er}, à Lyon. (1252)

SIROP PHLEENTERIQUE

contre LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES, CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin, Rue Saint-Jean, 43.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, le toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f. ; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (3528)

A VENDRE

60,000 plants de mûriers.

S'adresser à M. Durosay, à Ampuis (Rhône). (1209)

CONSTIPATION DÉTRUITE complètement, ainsi

que les glaires et les vents, par les bonbons rafraichissants de **Duvie gneau**, sans l'aide de lavements ni d'aucune espèce de médicaments. A Paris, rue Richelieu, n° 66. — Dépôt à Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux. (7462—8295)

PLUS DE DOULEURS!

Par le **Topique-Bertrand**, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc. Pour les ventes en gros, à Lyon, place Bellecour, 12 ; à Paris, rue des Lombards, 37. — (Voir l'instruction). — Prix, selon la grandeur : 25 centimes et au-dessus. (3460)

VINS DE BORDEAUX.

La maison Bordeaux, déterminée par les nombreuses relations que ses voyageurs ont formées à Lyon, vient d'y établir un DÉPÔT PERMANENT. Elle vend en gros et en détail, et veut rendre accessibles à toutes les fortunes les VINS DE BORDEAUX, indispensables dans les fêtes. Ses facilités pour les transports lui permettent d'en livrer, garantis parfaitement naturels de Bordeaux, à un franc la bouteille au comptant. Ces vins n'arriveront à Lyon qu'après un voyage sur mer. — Dépôt : rue Boissac, 7. (1443)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS.